

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE :

Recommandations

par Dimitri Verdonck
pour la Fondation pour la Solidarité

Octobre 2004

Introduction

Pour rappel, les objectifs du Millénaire¹ pour le développement constituent le plus important programme de lutte contre la pauvreté jamais lancé au niveau mondial. Initié en 2000 sous l'égide des Nations Unies, sous forme de partenariat entre la plupart des États du Nord et du Sud de la planète, ce programme décliné sous forme de huit groupes d'objectifs détaillés, prévoit de diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015, mais également de défendre la dignité humaine et l'égalité, parvenir à la paix, à la démocratie et assurer la durabilité des ressources environnementales.

Ce vaste et ambitieux chantier fera l'objet d'une première évaluation, par pays, fin 2005. Un rendez-vous important pour la Belgique qui sera amenée à répondre des efforts qu'elle a entrepris depuis 2000 pour rencontrer l'objectif 8 consacré aux actions menées par les pays du Nord pour venir concrètement en aide aux pays du Sud. Il était donc grand temps de se pencher sur ce que la Belgique a déjà entrepris, compte et pourrait entreprendre encore pour remplir sa part du contrat. À ces questions cruciales, le rapport de la Commission spéciale Mondialisation du Sénat apporte des réponses très concrètes assorties d'une série de recommandations adressées au Gouvernement, aux sénateurs et aux députés fédéraux ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique dont les activités peuvent avoir un impact positif en terme de solidarité internationale.

Le contexte

Au-delà des statistiques et des chiffres parfois divergents quant au nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour ou susceptibles d'être considérées comme vivant en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté, les experts du monde entier sont tous d'accord sur un point : au train où vont les choses, la plupart des objectifs du Millénaire ne seront pas atteints en 2015. Pour ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, la pauvreté a des chances d'être éradiquée de moitié à l'horizon... 2147. La mortalité des enfants, aux environs de 2165 ! Des chiffres avancés notamment par Jeffrey Sachs, Conseiller spécial pour les OMD auprès du Secrétaire général des Nations Unies et confirmés par la Banque mondiale elle-même qui reconnaît comme une absolue nécessité, l'augmentation de l'aide annuelle au développement de 50 milliards de dollars jusqu'en 2015 si nous voulons rencontrer les OMD pour cette date.

Depuis la signature de la Déclaration du Millénaire pour le développement, le nombre d'enfants morts de faim s'élève à près de 60 millions. Quelque 54 pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990. Dans 21 pays, une proportion plus importante de la population souffre de la faim. Dans 14, les enfants sont plus nombreux aujourd'hui à mourir avant l'âge de cinq ans. Dans 12, les inscriptions dans l'enseignement primaire reculent. Dans 34, l'espérance de vie décline.

Face à l'inégalité et la lenteur de la mise en œuvre des OMD, face aussi à l'écart immense séparant les engagements politiques de la réalité des ressources disponibles pour

¹Déclaration du Millénaire : Résolution 55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

le financement du développement, Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil ; a initié la création d'une déclaration conjointe d'action contre la faim et la pauvreté², signée avec ses homologues français, Jacques Chirac et chilien, Ricardo Lagos ainsi que Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Rejoints par le Premier Ministre espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero. La semaine dernière l'Allemagne les a rejoints. Les signataires de cette déclaration ont mis sur pied un groupe technique chargé de réfléchir à différentes propositions de sources innovantes de financement de l'aide au développement permettant d'accroître significativement les ressources qui lui sont aujourd'hui allouées et d'examiner des mécanismes propres à orienter efficacement ces éventuelles ressources additionnelles vers un fonds spécial de lutte contre la faim et la pauvreté, sous le contrôle des institutions multilatérales appropriées. Un tel fonds devrait répondre, en priorité, aux besoins les plus urgents dans le domaine de l'éradication de la faim, sous l'égide des Nations Unies réformées.

Parmi les différentes propositions de financement alternatif élaborées par le groupe technique et publiées en septembre dernier, sont évoqués une série d'instruments innovants qui tous sont techniquement réalisables et bénéficient de l'autorité scientifique nécessaire à leur prise en compte sérieuse. Parmi eux, la taxation du commerce des armes ; la facilité de financement internationale (mécanisme qui permettrait de procéder au déboursement de l'aide par anticipation, grâce à un dispositif d'emprunt garanti par les Etats participants) ; l'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) ; l'amélioration de la transparence dans les transactions financières ; la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux ; l'accroissement des bénéfices découlant des envois de fonds des travailleurs immigrés ; les contributions financières au moyen de cartes de crédit ou encore le soutien à l'investissement socialement responsable ou aux « fonds éthiques ». Parmi eux figure également la taxation des transactions financières, mieux connue sous le nom de Taxe Tobin. Une taxe que la Belgique est le seul pays au monde à avoir voté, avec le soutien actif de la Commission spéciale « Mondialisation » du Sénat.

L'omniprésence de la faim, les inégalités sociologiques entre hommes et femmes, la dégradation de l'environnement, ou encore le manque d'instruction, de services de santé et d'eau potable ne sont pas inéluctables. Le monde compte davantage de ressources et de savoir-faire et est mieux armé que jamais pour parvenir à un développement global durable. Encore faut-il qu'il s'agisse là d'une véritable priorité. Non pas un de ces vœux pieux auxquels les organisations internationales nous ont habitués, mais un programme politique mondial clair et concrètement mis en œuvre au niveau national. Les Objectifs du millénaire peuvent être ce programme mondial. Ils forment un ensemble de jalons pour la mesure des avancées, à partir desquels les pauvres du monde entier pourront demander des comptes aux décideurs politiques du monde entier. C'est la raison pour laquelle les objectifs du Millénaire constituent un véritable fil rouge pour les travaux de la *Commission spéciale Mondialisation* du Sénat. raison pour laquelle ils sont également le fil rouge de la politique de coopération menée par notre Ministre Armand De Decker

² Déclaration de Genève, 30 janvier 2004

Le rapport : Un appel urgent à la mobilisation et au respect des droits fondamentaux

Dans le cadre de ses travaux, la Commission Mondialisation a eu l'occasion d'analyser de nombreux rapports et d'auditionner des personnalités de premier plan, dont Armand De Decker, Ministre de la Coopération au développement ; Madame Martine Van Dooren, Directrice générale de la DGCD ; Monsieur Johan Vanderpluim, diplomate belge auprès des Nations Unies en charge de la coordination des ODM pour la Belgique ; Madame Marie Noel Vaeza, « senior program advisor » du bureau de liaison du PNUD ; Madame Evelyne Herfkens, Coordinatrice exécutive du Secrétaire général de l'ONU pour la campagne des OMD ; Monsieur Kamran Kousari, Coordonnateur spécial pour l'Afrique au sein de la Division de la Mondialisation et des Stratégies de développement de la CNUCED ; ainsi que des représentants d'entreprises, de syndicats et d'ONG³.

Au terme de cette longue série d'auditions, le rapport de la Commission spéciale « Mondialisation » du Sénat en appelle notamment à un examen approfondi des erreurs commises dans le passé et à une réforme radicale du fonctionnement et des missions attribuées aux organisations et institutions financières internationales qui régissent actuellement notre monde. Concrètement, ces deux exigences impliquent d'une part la réhabilitation des normes et des valeurs qui ont fondé les Nations Unies, à travers la prise en compte effective des droits de l'homme et la mise en place de structures obéissant à une hiérarchie des normes basée sur le respect de ces droits. Des droits qui demandent à être clairement intégrés dans le modus operandi de ces structures.

D'autre part, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques et responsables politiques, invités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir les moyens nécessaires à la rencontre des Objectifs du Millénaire – les richesses existent – et mettre en place des instruments susceptibles de les affecter au mieux.

Unis non seulement sur le constat qu'il est urgent d'agir si nous voulons contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté de moitié au plus tard en 2015 et avancer significativement sur la voie d'un développement global durable, mais également sur les moyens originaux à mettre en oeuvre pour y parvenir, le VLD, le CD&V, le PS et SPA-Spirit ont tous voté ce rapport en Commission le 03 février 2005.

Le Sénateur en appelle donc également à toutes les forces progressistes du Sénat et de la Chambre du Parlement fédéral de Belgique pour nous aider à faire en sorte que ces objectifs deviennent une véritable priorité nationale et européenne. Le rapport et les recommandations votées en Commission feront l'objet d'une conférence de presse suivie d'une conférence au Sénat le 07 mars prochain. Le vote constituerait un signal fort adressé au Gouvernement et à l'ONU mais également et surtout à l'ensemble de ces millions de femmes et d'hommes qui attendent que les promesses effectuées par les pays du Nord en 2000 se traduisent aujourd'hui par des actes.

³ Organisations Non Gouvernementales